

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

CABINET DE LA DEFENSE

CHANCELLERIE

)ECRET N° 79/319 du 14/6/1979

Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars portant fondement
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant
création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le
montant des droits de Chancellerie ;

ARTICLE IER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais ;

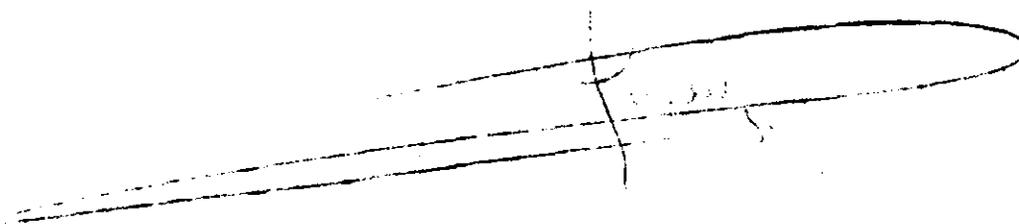
AU GRADE DE COMMANDEUR :

- Docteur DERIX Christoph, Ambassadeur de la République Fédérale
d'Allemagne à - BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du
décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement
des droits de Chancellerie ;

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué par-
tout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 Juin 1979


Colonel SASSOU NGUESSO.-